



Déffaut dassurance dune voiture vendu

Par **pierroott**, le **04/01/2011** à **17:55**

Bonjour,rnje voudrais avoir un renseignement j'avais une voiture que j'ai vendue le 18 décembre or cette voiture n'avait plus d'assurance à compter de mars 2010 mais je ne roulais pas avec sauf une fois , une fois de trop je me suis fait contrôler avec la gendarmerie et mon demandeur les papiers .mon assurance n'était pas jour ...et leur ai dit le contraire quelle était en attente.cependant il m'a immobilisé le véhicule pour une autre raison (pneu lisse) j'ai donc changé les pneus et récupéré ma voiture sans qu'il me demande mon assurance....et ce matin je reçois un papier de la gendarmerie de ma ville en me convoquant avec les papiers d'assurance à compter de la date où je me suis fait contrôler...mais je n'ai plus la voiture et je roule avec une voiture que l'on m'a prêtée depuis la date d'expiration de mon assurance c'est à dire depuis fin mars 2010 je suis dépité et ne sait pas à quoi m'attendre pouvez vous me renseigner de toute urgence...cordialement

Par **jeetendra**, le **04/01/2011** à **18:49**

Bonsoir, la vous êtes en tort, vous auriez dû assurer le véhicule même temporairement, [fluo]vous risquez au pire [/fluo]3750 euros d'amende, voir une suspension de votre permis, etc. Cordialement.